

/FE.

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 88-386 du 15 Septembre 1988

chargeant le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale de l'intérim du Camarade Gandonou KODJA, Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative pour compter du 11 Septembre 1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ,
- VU le décret N° 315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ,

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 11 Septembre 1988, le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative pendant l'absence du Camarade Gandonou KODJA.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 15 Septembre 1988

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 ANR 2 CPC 6 PPC 2 MDRAC-MISPAT 6  
AUTRES MINISTERES 15 DPE-DLC-INSAE 6 DCCT-Gde CHANC. ONEPI 3 BN-  
DAN 2 FASJEP-UNB 2 PREFETS 6 JORPB 1.-